



KARATE-DO BELLEDONNE

空手道
KARATE-DO

棒劍術
BOKEN-JUTSU

棒術
BO-JUTSU

Frogès, le 14 août 2022

Cher(e) adhérent(e),

Afin de faciliter le travail de secrétariat, merci de vous pré inscrire au plus tôt, en nous retournant la fiche d'inscription 2022/2023 complétée et signée + 1 chèque de 50€, ce chèque ne sera encaissé que mi-septembre après nous avoir confirmé votre inscription. En cas de non inscription, ce chèque vous sera restitué lors des différents cours.

Horaires des cours:

Cours Enfants 7 - 12 ans

Lundi 18H00 à 19H00
Mercredi 15h55 à 16h55 et 17h à 18h
Mercredi 18H30 à 19H30
Vendredi 18H00 à 19H00

Cours Ados/Adultes

Lundi 19H00 à 20H30
Vendredi 19H00 à 20H30
Samedi 10H00 à 12H00

- Les cours du Lundi se dérouleront Dojo de Brignoud (Centre Socio-Culturel),
- Les cours du Mercredi de 15h55 à 16h55 et 17h à 18h se dérouleront à la salle Belledonne à Theys,
- Les cours du Mercredi de 18h 30 à 19h30 se dérouleront à l'Espace Culturel de Tencin,
- Les cours du Vendredi se dérouleront à la Salle des Sports de Frogès (salle de danse au s/sol),
- Les cours du Samedi se dérouleront Dojo de Brignoud (Centre Socio-Culturel)



KARATE-DO BELLEDONNE

空手道
KARATE-DO

棒劍術
BOKEN-JUTSU

棒術
BO-JUTSU

✓ Nous vous rappelons que la prise de la licence FFKDA est obligatoire pour tous.

- Merci de porter une grande attention au Formulaire Fédéral pour les certificats médicaux. Un nouveau protocole s'applique à partir de cette année.

A) Pour les majeurs, à partir de cette saison les certificats médicaux sont valides pour 3 années, il ne vous restera qu'à remplir et nous remettre une attestation sur l'honneur de votre état de santé pour les saisons 2022/2023 et 2023/2024 (voir protocole fédéral en pièce jointe), les anciens certificats médicaux de la saison 2020/2021 ne sont pas valides.

B) Pour les mineurs, il suffira de remplir et de nous remettre une attestation sur l'honneur de l'état de santé de l'adhérent mineur (voir protocole fédéral en pièce jointe)

Cette visite médicale peut être faite par votre médecin traitant, bien faire préciser sur ledit certificat : Nom, Prénom de la personne et la mention suivante « **non contre-indication à la pratique du Karaté et de la Self défense** »

Toute inscription entraînera l'acceptation des statuts de l'association, du règlement intérieur et du document droit à l'image. Ceux-ci sont à votre disposition sur le site de Karaté - Do Belledonne.

**Toute inscription incomplète ne se pas validée.
Présence obligatoire d'un parent pour l'inscription d'un mineur.**

Karaté - Do Belledonne sera présent aux forums des associations de Tencin et de Froges le 03 septembre et de Theys le 07 septembre

Le 1^{er} cours pour le dôjô de Tencin se déroulera le 14 septembre

Cordialement.

Le Bureau Karaté Do Belledonne